

MELUN, le jeudi 26 mars 2009

à **Monsieur Gilbert AZIBERT**
Secrétaire Général
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme

75042 PARIS CEDEX 01

objet : **RECOURS ADMINISTRATIF PRÉALABLE**
(art. R.421-1 du C.J.A.)

Monsieur le Secrétaire Général,

Passionné de politique, j'ai longtemps été un proche collaborateur de Jacques CHABAN-DELMAS.

Un mauvais Destin m'a conduit en prison pour y découvrir un monde auquel rien ne m'avait préparé.

La passion de la réforme et l'idéalisme ont continué de m'animer puisque notre système carcéral est l'un des plus archaïques d'EUROPE, et régulièrement montré du doigt comme tel.

Depuis dix ans, j'ai eu la chance de pouvoir travailler avec les conseils et les suggestions des meilleurs spécialistes français du Droit Pénitentiaire et du Droit de l'Exécution des Peines : Martine HERZOG-EVANS, Éric PECHILLON et Jean-Paul CÉRÉ (voir le site de l'association BAN PUBLIC : prison.eu.org).

Le problème de la mise à disposition des postes de télévision pour les personnes détenues est récurrent depuis plus de 20 ans et n'a jamais été résolu, en dépit des multiples critiques qu'il suscite, y compris de la part de la Cour des Comptes.

Ayant personnellement dû en subir les iniquités durant près de 13 ans, avec des conséquences gravissimes sur mon très modeste budget, j'entends le voir réformer d'urgence, ce qui est réalisable par simple décret et par une Circulaire d'application.

J'envisage, à cet effet, la saine du Tribunal Administratif de (77) MELUN, où je me trouve actuellement détenu. J'adresse donc à madame la Garde des Sceaux, ministre de la Justice - par votre intermédiaire - le Recours Administratif Préalable qu'impose l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

Mais ce recours préalable n'est pas de pure forme et je souhaiterais ardemment le voir aboutir :

- profondément gaulliste (chabaniste) je n'ai pas voté pour Nicolas SARKOZY, que j'ai bien connu, - très chiraquien -, à l'époque de mes débuts en politique. Mais ma démarche n'a pas pour objectif de voir baisser ou remonter sa « cote ». Elle serait exactement identique si le Président et le Garde des Sceaux étaient socialistes.

- Jacques CHABAN-DELMAS m'a inculqué, entre autres, « l'esprit de concertation ».

À diverses reprises, depuis quelques années, Nicolas SARKOZY a prouvé qu'il était capable de faire adopter des mesures très humanistes (abolition de la double peine, par exemple) et de faire preuve de pragmatisme.

Pourquoi le Président de la République n'adopterait-il pas, sur cette question, une attitude réaliste et pragmatique :

- qui permettrait de mettre un terme immédiat à des situations parfaitement scandaleuses dans de nombreux Établissements pénitentiaires ?
- qui permettrait de prendre une mesure clairement et massivement équitable ?

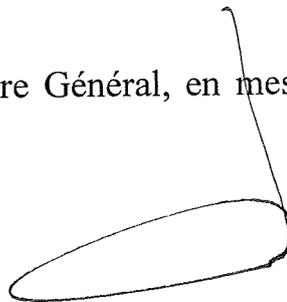
Ce qui reviendrait, dans un premier temps, à accepter, - **dans l'intérêt général** -, l'offre de transaction que je formule ?

Je suis, personnellement, prêt au « bras de fer » judiciaire et médiatique en mettant **tout** en œuvre pour voir aboutir l'idée que je défends et un éventuel RECOURS devant le Juge Administratif. Il m'apparaît évident que l'Administration sera nécessairement condamnée, mais je ne vois pas l'intérêt de gaspiller beaucoup de temps et beaucoup d'énergie, de part et d'autre, pour aboutir à un résultat inéluctable.

Ne serait-il pas plus intelligent que l'État, - pour une fois -, se réforme en douceur sans être contraint, - comme souvent -, de le faire sous la pression des événements : mouvements syndicaux, barrage des routes, blocage des ports de pêche, décisions de Justice, etc, etc... En l'espèce, avant une très vraisemblable condamnation prononcée par le Tribunal Administratif de MELUN... aux frais de l'État... c'est-à-dire des contribuables, ce qui m'apparaît particulièrement malsain.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en mes sentiments les meilleurs et les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke that extends upwards.

François KORBER

François KORBER
appt C 365
10, Quai de la Courtille

77011 MELUN